



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2021-10-445

Objet : Affaires générales  
Remplacement et élection des nouvelles Vice-présidences constituant le Bureau syndical

Séance du 13 octobre 2021

Date de convocation : 5 octobre/2021

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 31 titulaires, 6 suppléants

Membres votants présents : 31 titulaires, 5 suppléants avec procurations

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 15 (dont 10 délivrées à des titulaires et 5 à des suppléants)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 3 en raison de l'absence du porteur du pouvoir

Nombre total de voix : 46

Le quorum est atteint : 36/58 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le treize octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Laure Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, André Brundu, Mylène Caysac, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Cyril Périssé, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézèch, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Marie-José Pellet, Ivan Couderc, François Granier, Alain Théron, Hervé Dieulefès, Loïc Fataccioli, Jean-Jacques Estéban, Jérôme Boisson, Denis Devriendt, Christophe Calvet, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier.

Suppléants présents avec voix délibérative : Angélique Rouressol, Bernard Crozes, Marie Pellet-Laporte, Dominique Lonvis, Pascal Chabert.

Suppléants sans voix délibérative : Michel Debouverie.

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Thierry Féline, Florent Martinez, Régis Vianet, Nathalie Gros-Chareyre, Jean Denat, Bruno Pascal, Annick Chopard, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, Magali Pradeille, Angel Pobo, Julien Cohen-Solal, Michel Chambellan, Jacky Rey, Yaëlle Béchard, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Fabienne Dhuisme, Sonia Aubry, Bernard Chluda, Pierre Soujol, Patrice Spézielle, Fabrice Fenoy, Jacques Gravegeal, Laurent Ricard, Pierre Griselin, Stéphane Dalle.

Rapporteur : Monsieur le Président

**Fondements juridiques :**

Vu l'arrêté préfectoral n°20172612-B3-005, en date du 26 décembre 2017, portant transformation du syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) au 26 décembre 2017 et validant les statuts du PETR ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n°20212906-B3-003 portant extension du périmètre du PETR Vidourle Camargue à la communauté de communes du Pays de Lunel et approbation des nouveaux statuts ;

Vu les statuts du PETR et notamment l'article 5 : Le Président et le Bureau ;

**Exposé :**

La démission de Mme Marielle Népoty le 31 mai 2021 laisse un poste de Vice-président-e vacant dont il faut pourvoir au remplacement selon les modalités prises par délibération n°2020-09-388.

L'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Lunel ouvre le nombre de sièges de vice-présidents-es et il est donc nécessaire de procéder à leur désignation afin de compléter le Bureau syndical.

Le Président indique qu'il est procédé, dans les mêmes formes que pour l'élection de la Présidence, à l'élection des Vice-présidents-es.

La totalité des Vice-présidents-es désignés-ées constituent le Bureau.

**RESULTATS DES ELECTIONS**

- Vice-présidence laissée vacante par démission : Issue de la CC Terre de Camargue, Mme Josiane Rosier-Dufond est la seule candidate.

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 46

Abstention : 0

Vote contre : 0

- Vice-présidences attribuées à la CC Pays de Lunel : 2 candidats se sont fait connaître, M. Loïc Fataccioli et M. Patrice Spéziiale. Il n'y a pas d'opposition.

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 46

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Il est proposé au Comité syndical :**

- De valider les résultats des élections ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 46

Abstention : 0

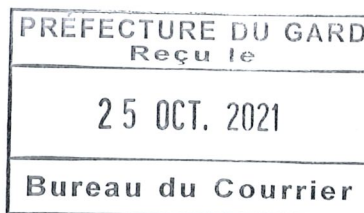
Vote contre : 0

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 25.10.21
- Sa publication le : 25.10.21
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 25.10.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier



Le Président  
Pierre MARTINEZ

Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue